

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 novembre 2006 à 21 h 45, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Sont présents :

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets
Colette Larose
Chantal T. Renaud

Messieurs : Normand Héroux
Sylvain Lévesque
Jean-Claude Rousseau
Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Michel Parent
Du secondaire: Monsieur Normand G. Gravel

Sont également présents :

Mesdames : Francine Chabot
Nicole Leblanc

Messieurs : Serge Mainville

Sont également présents :

Monsieur Denis Roy, directeur général
Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, secrétaire générale
Madame Jocelyne Hébert, directrice, Service des ressources matérielles
Monsieur Daniel Tremblay, directeur, Service des ressources humaines
Madame Cécile Morrissette, régisseuse, Service des ressources humaines

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte. Il est 21 h 45.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

09-CE-2006-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2006
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Régime rétrospectif en CSST – Établissement de la limite par réclamation
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 PCP093/099 – Construction d'une école régionale pour clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services professionnels / Architecture
 - 11.2 PCP093/099 – Construction d'une école régionale pour clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services professionnels / Ingénierie – Mécanique et électricité
 - 11.3 PCP093/099 – Construction d'une école régionale pour clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services professionnels / Ingénierie – Structure et civil
 - 11.4 Appel d'offres public #OP-DEN-999 (2006-2009) Dénivellement pour tous les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

10-CE-2006-2007

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Claude-Rousseau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2006 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

11-CE-2006-2007

**RÉGIME RÉTROSPECTIF EN CSST- ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE
PAR RÉCLAMATION**

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2006;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose :

QUE le directeur général soit autorisé à signifier à la CSST le choix de 7 fois la limite par réclamation pour l'année 2007.

Adoptée à l'unanimité

12-CE-2006-2007

**PCP093/099 – Construction d'une école secondaire régionale pour
clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services
professionnels / architecture**

CONSIDÉRANT que la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec du 21 avril 2006 confirme le mandat régional confié à la Commission scolaire Marie-Victorin pour desservir la clientèle handicapée du niveau secondaire des commissions scolaires du territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet a été recommandé dans le cadre du Plan triennal des immobilisations 2006-2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et que le ministre a confirmé par annonce publique la subvention accordée;

CONSIDÉRANT que la bâtisse visée par ce projet est définitivement identifiée (PCP093);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public pour services professionnels en architecture et en ingénierie qui visait les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution n° 42-CE-2005-2006 adoptée par le Comité exécutif à sa séance extraordinaire du 16 mai 2006 mandatant les architectes pour les plans et devis seulement;

CONSIDÉRANT la résolution n° 85-CC-2005-2006 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 16 mai 2006 autorisant le Service des ressources matérielles à engager des dépenses pour la préparation des plans et devis par les professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de mandater ces professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'adopter une résolution traitant de l'ensemble du projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat pour le projet PCP093/099 – Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée soit accordé à la firme «Les architectes Labbé Leclerc + associés» pour ses services professionnels en architecture, pour les plans et devis et la surveillance des travaux;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

13-CE-2006-2007

PCP093/099 - Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services professionnels / Ingénierie – Mécanique et électricité

CONSIDÉRANT que la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec du 21 avril 2006 confirme le mandat régional confié à la Commission scolaire Marie-Victorin pour desservir la clientèle handicapée du niveau secondaire des commissions scolaires du territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet a été recommandé dans le cadre du Plan triennal des immobilisations 2006-2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et que le ministre a confirmé par annonce publique la subvention accordée;

CONSIDÉRANT que la bâtisse visée par ce projet est définitivement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

identifiée (PCP093);

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public pour services professionnels en architecture et en ingénierie qui visait les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution n° 43-CE-2005-2006 adoptée par le Comité exécutif à sa séance extraordinaire du 16 mai 2006 mandatant les ingénieurs, mécanique et électricité, pour les plans et devis seulement;

CONSIDÉRANT la résolution n° 85-CC-2005-2006 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 16 mai 2006 autorisant le Service des ressources matérielles à engager des dépenses pour la préparation des plans et devis par les professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de mandater ces professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'adopter une résolution traitant de l'ensemble du projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat pour le projet PCP093/099 – Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée soit accordé à la firme «Progemes Consultants inc.» pour ses services professionnels en ingénierie, mécanique et électricité, pour les plans et devis et la surveillance des travaux;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

14-CE-2006-2007

PCP093/099 - Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée – Appel d'offres public pour services professionnels / Ingénierie - structure et civil

CONSIDÉRANT que la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec du 21 avril 2006 confirme le mandat régional confié à la Commission scolaire Marie-Victorin pour desservir la clientèle handicapée du niveau secondaire des commissions scolaires du territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet a été recommandé dans le cadre du Plan triennal des immobilisations 2006-2009 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et que le ministre a confirmé par annonce publique la subvention accordée;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

CONSIDÉRANT que la bâtisse visée par ce projet est définitivement identifiée (PCP093);

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public pour services professionnels en architecture et en ingénierie qui visait les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution n° 44-CE-2005-2006 adoptée par le Comité exécutif à sa séance extraordinaire du 16 mai 2006 mandatant les ingénieurs, structure et civil, pour les plans et devis seulement;

CONSIDÉRANT la résolution n° 85-CC-2005-2006 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 16 mai 2006 autorisant le Service des ressources matérielles à engager des dépenses pour la préparation des plans et devis par les professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de mandater ces professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'adopter une résolution traitant de l'ensemble du projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat pour le projet PCP093/099 – Construction d'une école secondaire régionale pour clientèle handicapée soit accordé à la firme «CIMA +» pour ses services professionnels en ingénierie, structure et civil, pour les plans et devis et la surveillance des travaux;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

15-CE-2006-2007

Appel d'offres public #OP-DEN-999 (2006-2009)

Déneigement pour tous les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres publique pour le déneigement de l'ensemble de ses établissements;

CONSIDÉRANT que quinze (15) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes ont déposé une soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles suite à l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand G. Gravel :

QUE le contrat de déneigement pour cinq (5) établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin soit accordé à la firme «Les entreprises Pierre Legros inc.» pour un montant forfaitaire total de 264 386,82 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit pour les hivers 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 26 septembre 2006 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Deux commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 10.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2006

